

MAIRIE  
DE  
**REPLONGES**



N° Délibération  
D192023

Nombre de membres en  
Exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 26  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date de la convocation :  
24/03/2023

Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

Séance du 31 mars 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 24 mars 2023, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –  
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjointes,  
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme FONTIMPE Catherine –  
Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. DEVEYLE Alain –  
M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno –  
M. NILLOON Christophe – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence –  
Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien –  
M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme RAVAT Ginette a donné pouvoir à  
M. CHEVRET Pascal, M. BERRY David a donné pouvoir à Mme PACCAUD  
Christine, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe  
Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à Mme DEGRANGE Valérie,

Absent : M. MONTERRAT Franck

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération :

**BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

Constatant que le Compte Administratif Communal 2022 fait apparaître un résultat de fonctionnement de 692 176.83 Euros,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter 657 176.83 Euros à l'excédent de fonctionnement capitalisé de la section d'investissement du budget primitif 2023, compte 1068,
- DECIDE d'affecter 35 000.00 Euros à l'excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement du budget primitif 2023, compte 002,
- DECIDE de reporter en restes à réaliser de la section d'investissement : 140 000 € en dépenses et 505 000 € en recettes.

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges, le 03 avril 2023



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX

Accusé de réception en préfecture  
001210103206-20230331-D192023-DE  
Date de réception préfecture : 06/04/2023